



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 24 septembre 2020 -

Délibération n°3.3.24/09/2020 relative aux droits d'inscription de diplômes d'université (complément) pour l'année 2020/2021

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1 et L712-6-1,
Vu l'article 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics
d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption des droits d'inscription de diplômes d'université (complément) pour
l'année 2020/2021.**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26
Quorum : 13
Membres présents : 10
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 15

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après
en avoir délibéré, approuve à l'unanimité / la majorité des membres présents et représentés, les
droits d'inscription de diplômes d'université pour l'année 2020/2021 tels que présentés en séance
et décrits en annexe.**

Chambéry, le 10 décembre 2020

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Denis Varaschin

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 28 JAN. 2021

Transmise au recteur le : 28 JAN. 2021

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.

ANNEXE

DROITS D'INSCRIPTION EN DIPLOMES D'UNIVERSITE
2020-2021

I - DIPLOMES D'UNIVERSITE

U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2020-2021
		2019-2020	2020-2021	
IUT Annecy				
DU "International Operations and Business Management in France and Abroad (IOBM:FAb)"	Semestre pair	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	
DU Internet des objets (Internet of things)	Semestre Pair	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1700€	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1700€	

U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2020-2021
		2019-2020	2020-2021	
SCIENCES ET MONTAGNE				
DU "Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau - Analyse et Communication (FI)"	Cette formation s'adresse aux sportifs de haut niveau et à pour objectif de se professionnaliser dans son métier de sportif de haut niveau, d'optimiser la gestion de son image et de sa carrière et d'acquérir des compétences transférables dans d'autres secteurs d'activités	1 200 €	800 € (droit d'inscription au taux normal) 533 € (droit d'inscription au taux réduit : césure)	Le tarif plein étant à 800 euros, le taux réduit est fixé à 533 euros, soit les 2/3 comme la méthode pratiquée pour les droits ministériels.